

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Présents : 27 - Absents : 6 - Excusés : 3 ayant donné pouvoir –

Etaient présents :

M. DICK. Mme DERATTE. MM. HEYER. HOLSENBURGER. Mme WATRIN. MM. BERTON. CAVALLI. FERRIER. Mmes KUSIOR. KRUCHTEN. LOMBARDI. Mmes DUPONT. GUENZI. M. BERGE. Mme CHINI. M. ANTOINE. Mme MARCHAL. M. CARNEVALE. Mme VARI. MM. MICHEL. BROSIUS. Mme AQUE. MM. FLAMME. KWIATKOWSKI. TARILLON. Mmes BEY. CONTI-REINERT.

Absents : Monsieur REZAIKI
Monsieur OBERBILLIG
Madame BRUNEL

Excusés ayant donné pouvoir :

*Madame WANECQ a donné pouvoir à Monsieur DICK
Madame ROGER a donné pouvoir à Madame WATRIN
Monsieur LOGNON a donné pouvoir à Monsieur FLAMME*

DELIBERATION N° 58/2017

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 MAI ET DU 30 JUIN 2017

LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 MAI ET DU 30 JUIN 2017 SONT ADOPTES
A L'UNANIMITE.

I/ DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur DICK fait part à l'assemblée des remerciements adressés à la Ville pour l'octroi de subventions de la part des associations suivantes :

- La Pédiatrie Enchantée
- Terre Solidaire
- FAVEC 57
- Docteur Sourire
- S.O.S Amitié
- AREMIG
- Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités
- AFAD Moselle

II/ DECISIONS DU MAIRE

DELIBERATION N° 59/2017

Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 21/2017

VERIFICATION PERIODIQUE DES MOYENS DE SECOURS ET DES EQUIPEMENTS
CONCOURANT A LA SECURITE INCENDIE

N° 22/2017

CONTRAT INFOGREFFE – DEMATERIALISATION – ABONNEMENT AU SERVICE DE SIGNATURE
ELECTRONIQUE

N° 23/2017

CONVENTION D'ASSISTANCE AU SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SINISTRES

N° 24/2017

REMBOURSEMENT DU SINISTRE VILLE/RAMDANI DU 11/11/2016

N° 26/2017

REMBOURSEMENT DU SINISTRE VILLE/MLE AGUILERA DU 14/03/2016

N° 27/2017

REMBOURSEMENT DU SINISTRE BRIS DE GLACE U 29/03/2016

N° 28/2017

AVENANT AU MARCHE « FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER, D'HYGIENE
ET D'ESSUYAGE »

N° 29/2017

REMBOURSEMENT DU SINISTRE VEHICULE CQ-424-SW DU 28/06/2016

N° 30/2017

MARCHE A BONS DE COMMANDE ASSAINISSEMENT

N° 31/2017

RENOUVELLEMENT DE L'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA VILLE – SOCIETE OVH-

N° 32/2017

AUDIT EN INGENIERIE FISCALE (TVA)

N° 33/2017

CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEUR HOTEL DE VILLE

N° 34/2017

CONTRAT ENTRETIEN MONTE CHARGE MEDIATHEQUE

N° 35/2017

CONVENTION D'ASSISTANCE EN GESTION DE LA DETTE

N° 37/2017

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

N° 38/2017

ASSURANCE « DOMMAGES CAUSES A AUTRUI – DEFENSE ET RECOURS » AVENANT N° 4

N° 39/2017

CONTENTIEUX : AFFAIRE MANCINELLI – REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 40/2017

CONTENTIEUX : AFFAIRE PROTECTION FONCTIONNELLE POLICE MUNICIPALE –
REGLEMENT HONORAIRES AVOCAT

N° 41/2017

CONTRAT D'ABONNEMENT AU DISPOSITIF MAIRIE VIGILANTE

III/ ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 60/2017

CREATION D'UN MARCHÉ

La ville de Florange souhaite organiser un marché hebdomadaire place Charles de Gaulle, en proposant un nouveau lieu de consommation. Cela permettra d'offrir une nouvelle offre de proximité qui se veut complémentaire du marché hebdomadaire existant le jeudi matin.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création d'un nouveau marché communal hebdomadaire, le dimanche, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

DELIBERATION N ° 61/2017

CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de ville couvre le territoire du Val de Fensch, en tenant compte des quartiers de précarité retenus par la D.I.V. (Délégation Interministérielle à la Ville), en fonction de critères pour la période 2015-2020 (Villes de FAMECK et UCKANGE en territoire priorité 1, Ville de FLORANGE en territoire de veille active, Villes de ALGRANGE, HAYANGE, KNUTANGE et NILVANGE en territoire dit « fragilisé »). La ville de FLORANGE a confirmé le souhait d'être intégrée au contrat de ville en tant que « territoire en veille active » par délibération du Conseil municipal du 29.01.2015.

Ainsi, le quartier Champagne-Argonne (quartier sortant du CUCS) est intégré au contrat de ville, et à ce titre la ville de FLORANGE est donc cosignataire avec les autres communes concernées du val de Fensch du contrat de ville 2015-2020.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuvent le rapport annuel 2016 du contrat de ville.

IV - FINANCES

DELIBERATION N° 62/2017

TAXES, DROITS ET REDEVANCES

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation des tarifs des emplacements du marché, à compter du 20 septembre 2017. Ceux-ci n'ont pas été revalorisés depuis 2009.

Les membres du Conseil Municipal, **par 24 voix pour, 6 voix contre**, fixe comme suit les tarifs des emplacements du marché :

	Ancien tarif Du 1/01 au 19/09/2017	Nouveau tarif Du 20/09 au 31/12/2017	Variation	
Emplacements au marché	0.95 € /ml	1.00 € /ml	+ 0.05 points	soit + 5.26%
Commerçants raccordés au réseau électrique (forfait)	1.90 €	2.00 €	+ 0.10 points	

IV – SCOLAIRE – ANIMATION – CULTURE - SPORT

DELIBERATION N° 63/2017

CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE EN LORRAINE

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la ville de Florange au Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) pour l'organisation de cours luxembourgeois dans la commune.

DELIBERATION N° 64/2017

CREDITS SCOLAIRE 2017/2018

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les crédits scolaires 2017/2018 répartis comme suit :

TYPES DE CREDITS	Ecoles	Montant alloué en euros par enfant/classe	Nombre (élèves, classes, écoles)	Total en euros
Crédits normaux	Ecoles maternelles	29,40	500	14.700,00
	Crédit AEM (achat de fournitures) rattaché aux fournitures mairie	30,50	20	610,00
	Ecoles élémentaires	32,30	725	23.417,50
	RASED (Trait d'union)	362,00	1	362,00
	Total			39.089,50
Subventions scolaires	Ecoles maternelles	30,00	500	15.000,00
	Ecoles élémentaires	18,80	725	13.630,00
	Total			28.630,00
Crédit pour projet spécifique	Ecoles maternelles et élémentaires (crédit globalisé)	4 000,00	Ensemble des écoles	4.000,00
	Total			4.000,00
Crédit investissement	Ecoles maternelles	De 160 à 360 € par école	(360 € x 1) + (160 € x 3)	840,00
	Ecoles élémentaires	De 160 à 360 € par école	(360 € x 1) + (160 € x 4)	1.000,00
	Total			1.840,00
Enveloppe pour classe de découverte (pour information)	Total écoles maternelles et élémentaires	14 500,00 sur projets	Calcul de l'enveloppe sur la base de 35 élèves 2 classes	14.500,00
TOTAL GENERAL en euros				88.059,50

DELIBERATION N° 65/2017

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE MUNICIPALE DE FLORANGE-KNUTANGE

L'Harmonie Municipale de FLORANGE-KNUTANGE a besoin d'acquérir une nouvelle caisse de percussion pour poursuivre ses activités musicales et sollicite une subvention exceptionnelle.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association HARMONIE MUNICIPALE de FLORANGE/KNUTANGE.

DELIBERATION N° 66/2017

SUBVENTION DE HAUT NIVEAU AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2017

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident le versement des subventions de haut niveau pour la saison sportive 2017/2018 aux associations sportives suivantes :

- F.O.C. (pour section Athlétisme)	2 000 €
- T.FOC VOLLEY BALL	43 000 €
- DOJO CLUB FLORANGEAIS	3 000 €
- BILLARD CLUB DE FLORANGE	2 500 €
- BOXING CLUB FLORANGE	1 000 €
- F.O.C (pour section tennis)	500 €
- PETANQUE FLORANGEAISE	700 €

DELIBERATION N° 67/2017

CONVENTION DE LOCATION DE VEHICULES UTILITAIRES TRANSPORT DE PASSAGERS AVEC LA SOCIETE RENT A CAR

Les membres du Conseil Municipal, par 24 voix pour, 6 voix contre, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société RENT A CAR concernant la location de véhicules type trafic 9 places passagers servant aux actions, déplacements et activités des associations sportives de la commune. La convention est conclue jusqu'au 31/12/2018 et sera reconductible pour une année.

DELIBERATION N° 68/2017

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE T-FOC VOLLEY

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent une subvention exceptionnelle de 500 € au T.FOC VOLLEY BALL, en raison de la participation de l'équipe féminine -20 ans, les 3, 4, 5 juin 2017 à la phase finale de la coupe de France à MOUGINS (06) afin de les aider à supporter la charge financière pour le déplacement, l'hébergement, et les frais logistique liés à cette compétition.

VI/ TRAVAUX – SUBVENTIONS – AFFAIRES DOMANIALES

DELIBERATION N° 69/2017

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme qui a pour objet la suppression de l'emplacement réservé à l'extension de la Voie Rapide 52 (VR52) inscrit au document écrit du PLU.

L'article R151-50 du Code de l'Urbanisme précise que les emplacements réservés aux ouvrages publics sont délimités en application du 1° de l'article L151-41, avec précision de leur destination et les collectivités, services et organismes bénéficiaires.

Aussi, l'emplacement réservés n° 8 inscrit au PLU de Florange est destiné à l'extension de la voie rapide 52 alors même que ce projet n'est plus d'actualité.

Celui-ci n'a donc plus de raison d'être.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident de prescrire la modification du PLU qui démarrera à compter du 2 octobre 2017, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

DELIBERATION N° 70/2017

CESSATION DE TERRAIN RUE MARIE CURIE

Monsieur CICIARELLI Guillaume, domicilié 13 rue Gay Lussac à Florange, demande l'acquisition d'une partie d'un terrain communal, d'une superficie d'environ 128m², cadastré 444 section 7 qui jouxte l'arrière de sa propriété afin d'y édifier une maison individuelle et a proposé à cette fin un prix de 100 € le mètre carré.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent la vente au consort CICIARELLI Guillaume et Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 71/2017

CONVENTION AVEC LA SOCIETE DALKIA

Afin d'optimiser les coûts inhérents à l'approvisionnement en gaz des différents bâtiments, la municipalité, par le biais d'un avenant 3 en date du 10 juin 2013, a opté pour une fourniture de gaz sur le marché dérégulé indexé sur le marché B1 avec la Société DALKIA.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, acceptent le changement du contrat de fourniture de gaz en marché **dérégulé indexé sur le marché B1** en marché à **Prix Fixe** et autorise Monsieur le Maire à passer un avenant n°7 au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux.

VI/ PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION N° 72/2017

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017), le montant maximal des indemnités de fonction a évolué. L'indice de référence de ces indemnités est en effet passé de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022.

Les membres du Conseil Municipal, **par 24 voix pour, 6 voix contre**, fixent l'indemnité mensuelle du maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1022), l'indemnité mensuelle des adjoints à 22.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1022) et l'indemnité mensuelle des conseillers municipaux délégués à 11.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1022), à effet au 1^{er} janvier 2017.

DELIBERATION N° 73/2017

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

L'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'instauration au sein de la commune, conformément au principe de parité, d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. Celle-ci souhaite procéder par étape dans l'attribution de ce nouveau régime indemnitaire en commençant par les agents relevant de la catégorie A et en instaurant uniquement dans un premier temps l'IFSE.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP pour les agents de la collectivité relevant de la catégorie A, et l'autorisent à instaurer l'IFSE.

DELIBERATION N° 74/2017

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident la création, de trois postes d'adjoints administratifs principaux de 2° classe à temps complet.

DELIBERATION N° 75/2017

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident la création d'un poste de rédacteur principal de 1° classe à temps complet, pour permettre l'avancement de grade d'un agent.

DELIBERATION N° 76/2017

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident la création, dans le cadre de la réussite d'un examen professionnel, d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe.

DELIBERATION N° 77/2017

SUPPRESSION DE POSTE – ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident de supprimer un emploi d'Attaché Principal Territorial titulaire, à temps complet, créé le 26 mars 2003, en raison :

- d'une réorganisation de l'ensemble des services de la collectivité pour motif d'intérêt général nécessaire. En effet, il s'avère primordial de reconcentrer les différentes tâches sur un groupe restreint de fonctionnaire,
- de l'objectif d'une économie budgétaire nécessaire aux vues du contexte budgétaire contraint au sein de la Ville de Florange. A titre informatif, le coût chargé actuel de ce poste s'élevant à plus de 80 000 euros par an.

DELIBERATION N° 78/2017

PROTECTION FONCTIONNELLE

En application de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le fonctionnaire ou, le cas échéant, l'ancien fonctionnaire bénéficiaire, dans les conditions prévues au présent article, d'une protection organisée par la collectivité publique qui l'emploie à la date des faits en cause ou des faits ayant été imputés de façon diffamatoire.

Suite à la délibération en date du 12 mai 2016 accordant la protection fonctionnelle à deux agents dans le cadre de leur plainte.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent Monsieur le Maire à accorder la protection fonctionnelle à deux nouveaux agents dans le cadre de leur plainte, et de permettre à la commune de se substituer aux différents auteurs des faits condamnés dans le cadre du versement des indemnités dues à ses agents.

VII/ INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N° 79/2017

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2017-2023

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 se fonde sur l'évaluation du précédent schéma 2011-2016, et prend en compte les évolutions constatées depuis la publication du précédent schéma, notamment, la montée en puissance de la problématique de sédentarisation des gens du voyage sur le département, et son interaction avec le fonctionnement des aires d'accueil.

Par ailleurs, celui-ci prévoit sur notre territoire, la création d'une aire de grand passage.

Les membres du Conseil Municipal, **par 24 abstentions, et 6 voix contre**, émettent un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyages 2017-2023.

DELIBERATION N° 80/2017

OURAGAN IRMA

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident une aide exceptionnelle maximum de 1 000 € à l'association Pink Ladies 57 pour permettre le transport de dons dans le cadre d'une action de solidarité envers les sinistrés de Saint-Martin.

A FLORANGE, le 21 SEPTEMBRE 2017

Le Maire

Rémy DICK